

Vie associative...

Nouvelle procédure pour les demandes de subventions

Pour obtenir les subventions, les associations doivent désormais fournir les documents suivants :

- lettre de demande de subvention
- bilans financier et moral de l'année 2018
- budget prévisionnel de l'année 2019 mentionnant les subventions sollicitées
- relevé d'identité bancaire
- présentation des actifs bancaires au 31 décembre 2018
- présentation de l'association : statuts, composition du Bureau, nbre d'adhérents, compte-rendu de l'Assemblée Générale
- récépissé de la déclaration en Préfecture de l'Association
- Le cas échéant, note détaillée présentant le projet et plan de communication de la manifestation

Les documents sont à remettre au secrétariat de la Mairie. La date butoir est fixée au 31 janvier de l'année de demande.

Association « Passus Lupi »

Lors de son assemblée générale du 22 janvier 2019, l'association Passus Lupi a procédé à l'élection des membres de son Bureau pour un an.

Ont été élus : Martine AIRES, Présidente, Véronique FAGES, Trésorière et Morgane POT, Secrétaire

Comité des fêtes

Suite à son assemblée générale du 15 février 2019 et après la démission de l'ensemble de ses membres, le comité des fêtes de notre commune se retrouve en sommeil... Nous le regrettons profondément et espérons le voir revivre très prochainement. La Mairie sera heureuse d'aider tous les bénévoles ayant envie de de s'investir !

~ ~ ~ ~ ~ CARNET ~ ~ ~ ~ ~

Notre village a été lourdement endeuillé en cette fin d'année. En effet, quatre âmes se sont éteintes : Etienne Despax, le 29 décembre, Jeanne Sacau-Ates, le 24 décembre, Jean Alias, le 20 décembre et Azaïez Ahcene, le 11 décembre.

Toutes nos plus sincères condoléances aux familles respectives.

Par ailleurs notre village est heureux d'accueillir une naissance. Il s'agit de Lyam DAUGROIS, venu faire le bonheur de ses parents le 3 février dernier. Longue et belle vie Lyam !

Moments de Vie à Saint-Béat-Lez!

Février 2019

Le Mot du Maire

Avec 2019, un nouveau village est né : SAINT-BÉAT-LEZ !

Cette naissance concrétise notre entente qui a eu pour conséquence l'élection d'un nouveau Maire le 3 janvier dernier. Alain Frisoni ayant fait part de ses problèmes de santé n'a pas souhaité se représenter. Je lui souhaite un prompt rétablissement et une retraite bien méritée après avoir passé 4 ans à la tête de la Mairie de Saint-Béat. Quant à Marie Cruzet, elle a désormais le statut de Maire déléguée et Première Adjointe.

C'est avec courage et volonté que nous allons accompagner les dossiers en cours et qui vous tiennent à cœur :

- **Camping** : la première réunion de chantier a eu lieu
- **Eglise** : M. Clément, architecte, a dressé mardi 29 janvier un état des lieux . Nous allons tout mettre en œuvre pour que le retour du trésor soit effectif après que le musée soit réhabilité. La Fondation du Patrimoine, avec la mission Stéphane Bern, nous a attribué la somme de 36 000 euros. Il est toutefois toujours possible de faire un don à la Fondation pour l'Eglise de Saint-Béat, aussi modeste soit-il, il sera le bienvenu, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières.
- **Bourg Centre** : C'est une implication de tout le village, commerçants compris. Nous sommes, dans ce dossier, soutenus par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises et le PETR Pays Comminges Pyrénées.
- **Gendarmerie** : la nouvelle caserne sera livrée le 6 mars 2019. Les bureaux seront opérationnels à compter du 9 mars les lundi, mercredi et samedi. Le bail de l'ancienne gendarmerie sera résilié le 31 mars 2019.

Tous, habitants de Saint-Béat-Lez, nous devons nous motiver et travailler pour l'avenir de notre village.

Luce LAGACHERIE, Maire

Pensez à consulter le site de la Mairie pour retrouver toutes les informations utiles et de dernière minute sur : www.st-beat.fr/

Vie communale...

Nouvelle équipe municipale

Depuis les élections du 3 janvier 2019, elle se compose de :

Luce LAGACHERIE, Maire

Marie CROUZET, Maire déléguée et 1ère adjointe

Pierre SANCHEZ, 2ème adjoint

Jean-Jacques BRUNEL, 3ème adjoint

Et des conseillers municipaux suivants :

Martine AIRES

Michèle BRULE

Maryline CROUZET

Jean DABOS

Josette DEO

Georges ESCARIO

Thierry HAEIN

Frédéric LAURENS

Guy MARTINEZ

André NOUGUES

Laure PALLEC

Info sur le changement d'adresse...

Lors de la création d'une commune nouvelle, les élus doivent anticiper les modifications d'adresse des habitants et des entreprises des différentes communes déléguées composant la commune nouvelle. Pour ce qui concerne notre commune nouvelle Saint-Béat-Lez, l'adressage des personnes doit désormais être rédigé de la façon suivante :

M. ^{et/ou} Mme X

Adresse

« Saint-Béat » ou « Lez »

31440 SAINT-BEAT-LEZ

Merci de veiller à apporter ces modifications afin de faciliter le tri postal.

Réduction de l'éclairage public

La Mairie a mis en œuvre une réduction de l'intensité lumineuse la nuit de 50%, ce qui permet de réaliser quelques économies sur la consommation énergétique et de participer à la lutte contre la pollution lumineuse.

Stop aux déjections canines sur la voie publique – RAPPEL

La propreté de l'espace public, c'est l'affaire de tous. Les déjections canines, hormis les souillures qu'elles engendrent sur la voie publique, peuvent aussi provoquer des glissades et des chutes accidentelles. Nous vous rappelons que, selon la législation en place, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €). Pour contribuer à la propreté du village et pour le bien-être de tous, nous en appelons donc au civisme des propriétaires de chiens !

Urbanisme

Il est rappelé que tous les travaux ayant un impact sur l'aspect extérieur de votre habitation doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée en Mairie. Cette déclaration est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la Mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Sont concernés entre autres les travaux suivants :

Réfection d'une toiture, ravalement de façade, renouvellement de menuiseries extérieures (portes et fenêtres) et agrandissement de l'existant.

Chute de pierres

Sur les conseils de Mme la Sous-Préfète, de la DDT, de la DIRSO, du RTM, la RD 44 a été fermée à la circulation. Nous comprenons l'impact d'une telle décision sur notre village mais la sécurité des usagers prime. La Mairie et les services de l'Etat ont tout mis en œuvre pour écourter au maximum cette situation. Une purge a été réalisée permettant la chute des pierres encore instables pour permettre la réouverture de la RD 44. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Déviation provisoire

Suite à une détérioration d'origine inconnue sur un organe de sécurité, le tunnel a dû être fermé pour une durée non connue à ce jour. Par ailleurs, nous avons demandé que les feux censés réguler la circulation du village soient mis en position clignotante le weekend de façon à mieux gérer le flux d'automobilistes.

GRAND DEBAT NATIONAL : Un cahier de doléances a été mis à votre disposition jusqu'au 20/02 et sera transmis en Préfecture. Par ailleurs , vous pouvez toujours apporter vos contributions via le site Internet : granddebat.fr

Vie pratique...

Nouveau point de défibrillation

La pharmacie FAGES Galliéni a décidé de s'investir dans la lutte contre les arrêts cardiaques en s'équipant d'un défibrillateur. Pour rappel, un défibrillateur était déjà installé sous la halle et fonctionne 24h/24h. Durant l'été, un autre point est accessible à la piscine. En cas d'arrêt cardiaque, nous devons agir en moins de 4 minutes pour être efficace et avoir une chance de sauver une vie.

Un nouveau commerce a ouvert ses portes

Après plusieurs mois de travaux, la **Boutique de Martine** est ouverte. Au lieu et place de l'ancienne boulangerie Lahon, ce nouveau commerce vous propose prêt-à-porter, accessoires, laine...